Mairie de la Garde — **Arrondissement de Toulon**

Du Mil[illegible] cent — an mil huit cent quarante-un, à huit heures du matin

ACTE DE MARIAGE de Pierre Pascal Maur Ricaud

Âgé de Quarante — ans, né à Toulon, département du Var le Dix-sept du mois d'août mil huit cent — profession de patron pêcheur — domicilié à Toulon — département du Var — fils majeur de Jean Maur Ricaud — profession de patron pêcheur — domicilié à Toulon — département du Var — et de Gabrielle Estelle Rouvier, sa femme, présente à Toulon, le premier Prairial mil huit cent cinquante-un, d'une part

Et de Marie Catherine Bonnaire Approci sans profession, âgée de Quinze — ans, née à la Valette — département du Var le Dix-sept Ventôse du mois de mars — mil huit cent soixante — domiciliée à la Garde — département du Var — fille majeure de Jean Baptiste Approci — profession de maçon, domicilié à la Garde — département du Var — et de Marie Anne Bonnaire présente à la Garde, d'autre part.

Les actes préliminaires sont : 1° les publications de mariage faites par Monsieur le officier public de l'état civil de Toulon (Var), les dimanches trente et vingt-quatre du mois de janvier dernier.

2° les actes de naissance et de décès dûment datés et annexés.

3° le consentement aux présents mariages donné par les père et mère de la future épouse

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage l'un Marie Catherine Bonnaire Approci et l'autre Pierre Pascal Maur Ricaud

En présence de Jean Jacques François Robert domicilié à Toulon département du Var âgé de Trente Cinq ans profession de patron pêcheur

De François David domicilié à Toulon département du Var âgé de Vingt et Six ans, profession de voiturier, ami de l'époux.

De François Castellan domicilié à la Valette département du Var âgé de Quarante et Cinq ans, profession de cultivateur, ami de l'époux

Et de Jean Baptiste Approci domicilié à la Garde département du Var âgé de Vingt Deux ans, profession de maçon, frère de l'épouse.

Après quoi, moi Laurent Augustin Aguerad, maire de la commune de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'État-civil, ai prononcé, au nom de la loi, que les dites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qu'il a été signé avec moi, par les époux seulement, les père et mère de l'épouse ont déclaré ne savoir écrire.

P. Ricaud — Marie Approci

Robert — David — Castellan — J. B. Approci — Aguerad

N° 5 Ricaud & Approci

Mairie de la Garde — **Arrondissement de Toulon**

Du quinze Germinal an mil huit cent quarante-un, à huit heures du soir

ACTE DE MARIAGE de Auguste Eugène Vitton

Âgé de Vingt Cinq ans, né à Toulon — département du Var le Vingt-huit du mois de décembre mil huit cent quinze — profession de manœuvre — domicilié à Toulon — département du Var — fils majeur de Auguste Vitton — profession de propriétaire — domicilié à la Garde — département du Var — et de Marie Anne Coindre, ici présente consentante d'une part.

Et de dame Marie Claire Clémentine Donat sans profession âgée de Vingt cinq ans, née à la Garde — département du Var le Cinq du mois de mars mil huit cent quinze — domiciliée à la Garde — département du Var — fille majeure de Joseph Jacques Donat — profession de menuisier — domicilié à la Garde — département du Var — et de Madeleine Bonnardel présente consentante d'autre part.

Les actes préliminaires sont : 1° publications faites par Monsieur le officier public de l'état civil de la ville de Toulon (Var) et par lui affichées les dimanches trente et vingt et un du mois de janvier dernier et sept février courant.

2° les actes de naissance et de décès dûment datés et annexés.

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et devoirs respectifs des époux*.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage l'un Marie Claire Clémentine Donat et l'autre Auguste Eugène Vitton.

En présence de dame Auguste Guillaume Vitton domicilié à la Garde département du Var âgé de Soixante neuf ans, profession de manœuvre veuve de l'époux

De dame Pierre Baptiste Perrin domicilié à Toulon département du Var âgé de Vingt quatre ans, profession de maréchal ami de l'époux

De dame Marie Antoinette Palmary domicilié à Toulon département du Var âgé de Vingt cinq ans, profession de charretier ami de l'époux

Et de dame Pierre Vitteschien domicilié à la Garde département du Var âgé de Cinquante huit ans, profession de menuisier non parent ni allié de l'époux.

Après quoi, moi Laurent Augustin Aguerad, maire de la commune de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'État-civil, ai prononcé, au nom de la loi, que les dites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les époux et les père et mère de l'époux, l'épouse ne savoir écrire.

Donat — Vitton — Auguste Vitton — Marie Donat

Vitton — Perrin — Palmary — Vitteschien — Aguerad

N° 6 Vitton & Donat